

Direction générale des services

Secrétariat général

Désignation

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 septembre 2018

OBJET : CENTRE DÉPARTEMENTAL ENFANTS ET FAMILLES – REPLACEMENT D'UNE CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDEF

Mesdames, messieurs,

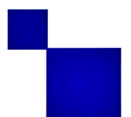
Notre assemblée a créé en 2003 un établissement public chargé des foyers de l'aide sociale à l'enfance de la Seine-Saint-Denis dénommé le Centre départemental Enfants et Familles, mieux connu par ses initiales, le CDEF.

Les règles de composition du conseil d'administration de ce type d'établissement public, les établissements publics sociaux et médico-sociaux, fixées par décret, sont codifiées à l'article R 315-6 du code de l'action sociale et des familles.

Le conseil d'administration du CDEF doit ainsi comprendre :

- trois représentants de la collectivité de rattachement, dont le président du Conseil départemental ou son représentant qui assure la présidence du conseil d'administration,
- trois représentants du département qui supporte tout ou partie les frais de prise en charge des personnes accueillies.

Depuis 2015, le Département est représenté au conseil d'administration par M. Frédéric Molossi, son président, Mmes Dominique Attia, Dominique Dellac, Frédérique Denis, Marie-Blanche Piétri et Zainaba Saïd-Anzum.



Notre collègue, Mme Frédérique Denis, ayant indiqué ne pouvoir assister aux réunions du conseil d'administration du CDEF, je vous propose de pourvoir à son remplacement et de désigner une nouvelle conseillère départementale.

Le président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 27 septembre 2018

CENTRE DÉPARTEMENTAL ENFANTS ET FAMILLES – REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDEF.

Le conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 315-6 du code de l'action sociale et des familles,

Vu sa délibération n°2015-IV-19 du 9 avril 2015 relative notamment aux désignations au CDEF,

Vu l'arrêté de son président n°2015-279 du 5 mai 2015 relatif à la désignation de son représentant au conseil d'administration du CDEF,

Vu le rapport de son président,



après en avoir délibéré

- DÉSIGNE au conseil d'administration du CDEF, Mme, en remplacement de Mme Frédérique Denis.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.